

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025
DN/NC**

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 055-215501222-20250630-2025_096-DE



Objet : Convention de prêt de véhicules 9 places par l'association Alzheimer

N° : DCM_2025/096

PUBLIÉE LE : 14/04/2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 16 juin 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Angélique GÉNART, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Sylvie ZEIMET, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Annette DABIT donne pouvoir à Elise THIRIOT

Nelly LOMBARD, donne pouvoir à Patrick BARREY

Martine JONVILLE donne pouvoir à Martine MARCHAND

Suzel RICHARD donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Angélique GÉNART

Edmond GUILLERY donne pouvoir à Benoît REYRE

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Bruno MAUD'HEUX, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 - Pouvoirs : 6 - Votants : 24

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la demande de prêt d'un véhicule 9 places formulée par la Ville de Commercy auprès de l'Association Alzheimer de Commercy ;

Vu le projet de convention de prêt, établi entre la Ville de Commercy et l'Association Alzheimer de Commercy, visant à encadrer le prêt à titre gratuit d'un véhicule 9 places pour le déplacement des jeunes élus du Conseil municipal des Jeunes à l'occasion d'une sortie prévue le 7 juillet 2025 ;

Considérant l'intérêt de permettre aux jeunes élus du Conseil municipal des Jeunes de participer à des actions éducatives et citoyennes dans des conditions de transport adaptées ;

Considérant que ce prêt est consenti à titre gratuit par l'Association Alzheimer de Commercy ;

Considérant que la convention fixe les modalités d'utilisation, d'assurance, et les obligations respectives des parties ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
le Conseil municipal décide :**

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de prêt d'un véhicule 9 places avec l'Association Alzheimer de Commercy, annexée à la présente délibération
- **DE PRÉCISER** que le prêt du véhicule est consenti à titre gratuit et exclusivement pour le déplacement du Conseil municipal des Jeunes le 7 juillet 2025
- **DE CHARGER** le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.